

**Compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal du 18 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix-huit décembre à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac,
sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mmes VIOLARD Marie-Claude, VERHAEGHE Carole, MM. DELCOUSTAL Gérard, SFILIOÏ Alain, GALLINE Jacques, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, MM. BERNEGE Thierry, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique et BLANCHET Cécile.

Pouvoir d'Odile SAVIN à Dimitri CASSIN

Etait excusée : Mme Anne ARNAUD

Etaient absents : M. Philippe LEOMANT, M. CABANE Bernard, Mme Annette GAY et M. Philippe HEGO.

Madame Cécile BLANCHET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 05/11/2018.

011218 – Candidature au marché d'achat de gaz naturel proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

Rapporteur M. DELCOUSTAL

Considérant que la Collectivité est adhérente au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats d'Energies de la Nouvelle Aquitaine,

Considérant que le Sdee 47 (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne) sera le référent de la Commune quant au fonctionnement du groupement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

DÉCIDE de faire acte de candidature au marché d'achat de gaz naturel proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,

DONNE MANDAT au Sdee 47 afin de solliciter auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune de Clairac décide d'intégrer dans ce marché public,

021218 – Candidature au marché d’achat d’électricité proposé par le groupement de commandes pour « l’achat d’énergies, de fournitures et de services en matière d’efficacité et d’exploitation énergétique ».

Rapporteur M. DELCOUSTAL

Considérant que la Collectivité est adhérente au nouveau groupement de commandes pour l’achat d’énergies, de fournitures et de services en matière d’efficacité et d’exploitation énergétique fondé par les Syndicats d’Energies de la Nouvelle Aquitaine,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l’unanimité des membres présents et représentés**

DÉCIDE de faire acte de candidature au marché d’électricité proposé par le groupement de commandes pour « l’achat d’énergies, de fournitures et de services en matière d’efficacité et d’exploitation énergétique »,

DONNE MANDAT au Sdee 47 afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d’énergies, l’ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la Commune de Clairac décide d’intégrer dans ce marché public,

031218 – Approbation de convention de servitude entre la Commune et le SDEE 47 (église).

Rapporteur M. DELCOUSTAL

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l’unanimité des membres présents et représentés**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude sur la parcelle cadastrée AB n° 435, située lieu-dit « Place de l’Eglise » au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d’électricité, pour l’installation d’une prise d’illumination sur l’église de Clairac, ainsi que l’acte authentique correspondant.

041218 – Recrutement des agents recenseurs.

Rapporteur M. PERAT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l’unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE la création, du 3 janvier 2019 au 17 février 2019, de cinq emplois non permanents à temps complet d’agents recenseurs afin d’assurer les opérations du recensement 2019.

DESIGNE un agent de la collectivité comme coordonnateur d’enquête qui bénéficiera d’une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

051218 – Création d’emploi et tableau des effectifs.

Rapporteur M. CASSIN

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l’unanimité des membres présents et représentés**

ADOpte les modifications du tableau des emplois communaux au 01 Février 2019 comme suit :

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
Emploi fonctionnel : DGS	A	1	1	
Attaché Principal	A	1	0	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	
Adjoint Administratif	C	1	1	
TOTAL		5	4	

<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
Technicien	B	1	1	
Agent de Maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	9	9	3
Adjoint Technique	C	4	4	2
TOTAL		16	16	5
TOTAL GENERAL		21	21	5

061218 – Attribution des prix du 29^{ème} salon de peinture.

Rapporteur Mme VIOLARD

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l’unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE l’acquisition des œuvres suivantes, auprès des invités d’honneur, pour un montant total de 3 000,00 € :

- Prix à M. Jan Jacob BREIN domicilié 10, rue des Tigres 47110 Le Temple/lot
Aquarelle « **Le Lot près de Clairac** » pour la somme de 1 500,00 €

- Prix à Mme Eve DE LANEUVILLE domiciliée lieu-dit « Pechon » 47340 ST Antoine de Ficalba
Sculpture « **Dechirure Opus II** » pour la somme de 500,00 €

- Prix à Mme Bernadette SERBAT domiciliée 14, rue Léopold Faye 47200 Marmande
Acrylique « **Présence** » pour la somme de 1 000,00 €

071218 – Décision Modificative n° 2 : budget annexe Lotissement des Pruniers.

Rapporteur M. CASSIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés
à la demande de la Trésorière Municipale,
PROCEDE aux ajustements comptables, conformément au tableau suivant :

BUDGET ANNEXE Lotissement des Pruniers

<u>Section de Fonctionnement</u>				
<u>DEPENSE</u>			<u>RECETTE</u>	
Compte	Montant		Compte	Montant
011-605	-3 800			
67 - 678	3 800			

081218 – Décision Modificative n° 2 : budget annexe assainissement collectif et principal.

Rapporteur M. CASSIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés
PROCEDE aux ajustements comptables, conformément aux tableaux suivants :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<u>Section de Fonctionnement</u>				
<u>DEPENSE</u>			<u>RECETTE</u>	
Comptes	Montant		Comptes	Montant
011 – 6541	- 3 701			
012 - 6218	+ 3 701			

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

<u>Section de Fonctionnement</u>				
<u>DEPENSE</u>			<u>RECETTE</u>	
Comptes	Montant		Comptes	Montant
012 - 6218	3 500		70872	33 500
65 - 65548	30 000		042 - 7811	952
023	952			
TOTAL	34 452		TOTAL	34 452
<u>Section d'Investissement</u>				
<u>DEPENSE</u>			<u>RECETTE</u>	
Comptes	Montant		Comptes	Montant
040 - 28132	952		021	952

091218 – Aménagement de bourg et sécurisation de la rue Maubec et îlot des Frères : demande de subventions – phase Projet.

Rapporteur M. PERAT

Les travaux d'aménagement de bourg et de sécurisation de la Place de l'Hôtel de Ville/rue Maubec/Îlot des Frères doivent être entrepris en 2019. Le montant total de l'opération en phase PROJET s'élève à 487 106 € HT soit 581 470 € TTC (honoraires MO compris), réparti de la façon suivante :

1°) Travaux relevant de la **Maîtrise d'ouvrage intercommunale transférée temporairement à la commune : 456 861.22 € HT**,

2°) Travaux relatifs à la RD 271, **estimés à 69 504.06 € HT**, à réaliser sous **maîtrise d'ouvrage déléguée du Département (MOD)**,

3°) **Maîtrise d'œuvre : 30 245.00 € HT**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

SOLLICITE la délégation de maîtrise d'ouvrage du Département (MOD) pour la réalisation des travaux relatifs à la RD 271 et le fond de concours correspondant,

SOLLICITE les subventions suivantes, conformément au plan de financement prévisionnel suivant, en phase PROJET, pour les travaux d'aménagement du bourg sous maîtrise d'ouvrage intercommunale transférée temporairement :

Etat – D.E.T.R/ FSIL 2019 (40 % de 487 106 € HT) :194 842.40 €

Département :

– Traverse d'agglomération 2019 (Bordures et caniveaux – 66 780 € HT - 50 % d'un montant de dépenses plafonné à 30.400 € HT soit une aide maximum de:15 050.00 €

Fond de concours du Département 4769 504.06 €

– Répartition du produit des amendes de police 2019 (40 % d'un montant de dépenses plafonné à 15.200 € HT soit une aide maximum :5 091.00 €

Fonds de concours – Val de Garonne Agglomération : 45 008.26 €

- Fonds Feader – programme Leader:25 000.00 €

- Autofinancement HT :132 610.28 €

101218 – Réalisation de l'adressage normalisé : demande de subvention DETR/FSIL.

Rapporteur M. CASSIN

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE LA REALISATION de l'adressage normalisé sur la Commune de Clairac en interne par la désignation d'un élu référent et le soutien gratuit des services du Conseil Département de Lot-et-Garonne,

FIXE le montant de la dépense à environ 15 134.40 € HT correspondant à la fourniture d'environ 892 numéros de maisons et 130 plaques de rues,

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR/FSIL 2019 conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Dépense maximale :	15 134.40 € HT
Subvention DETR/FSIL (40 %)	6 053.76 € HT
Autofinancement	9 080.64 € HT

111218 – Avenant n° 2 au contrat de D.S.P. d'assainissement collectif.

Rapporteur M. DELCOUSTAL

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE l'intégration, dans le contrat d'affermage, du nouvel ouvrage ci-après défini :

- Poste de relevage du Stade du Vaqué

ACCEPTE la nouvelle base de rémunération du délégataire incluant ces modifications :

Abonnement : 49.43 € HT/an

Part Proportionnelle : prix en euros hors taxes par mètre cube assujetti : 0.6342 € HT/m³.

Date de valeur du tarif : 01/01/2008.

121218 – Questions diverses.

Rapporteur M. PERAT

1°) lutte contre les pigeons :

Considérant les réclamations récurrentes des administrés liées aux dégâts occasionnés par les pigeons, M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'un piègeur agréé, dont les résultats sur les communes où il est intervenu s'avèrent satisfaisants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE la démarche de lutte contre les pigeons proposée par M. Alex DUEZ 32190 ST JEAN POUTJE

PREVOIT D'INSCRIRE au budget 2019 la somme de 2 500 € TTC correspondant au contrat d'entretien de régulation de pigeons sur la Commune de Clairac.

2°) Mise en place d'un CLAS au périscolaire :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

ACCEPTTE la proposition de l'Amicale Laïque de Tonneins, pour la mise en place d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), dans le cadre du périscolaire, après validation du projet par la CAF.

Ce projet, s'il est validé, serait effectif à la rentrée scolaire 2019.